

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 4 décembre 2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Eric RETAILLEAU, Charlotte de VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie AUDUREAU.

A donné procuration : Sylvie CAILLAUD à Laydie PASQUIER

Conseiller absent : Laurence MICHOT

Secrétaire de séance : Virginie AUDUREAU

24-53-04 OPERATION ARGENT DE POCHE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, depuis plusieurs années, le dispositif « Argent de poche » existe sur le plan national. L'action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 17 ans la réalisation de chantiers rémunérés sur le territoire de la commune.

Le dispositif « argent de poche » vise à responsabiliser la population jeune de la commune, à les impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie ou encore à valoriser leur image auprès des adultes de la collectivité.

Les chantiers sont sous la responsabilité d'un encadrant et se déroulent sur une ou plusieurs demi-journée (3 h) pour une durée maximum de 4 jours, pendant les vacances scolaires, auprès des services techniques.

Les activités proposées (entretien, désherbage, plantation, nettoyage...) s'adressent aussi bien aux filles qu'aux garçons, en contrepartie d'une indemnisation de 15 € par chantier.

A la date du chantier, le jeune doit avoir 16 ans révolus et pas encore 18 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le lancement du dispositif « argent de poche » pour l'année 2025 ; les crédits nécessaires au règlement des jeunes étant inscrit au compte 6588 du budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire
Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice
Bertrand
Date de signature : 12/12/2024
Qualité : Maire de St Mars la Réorthe

